

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 01 Juillet 2022

Date de convocation : 23 juin 2022

Nombre de membres

- ▣ 21 en exercice
- ▣ 19 présents et représentés
- ▣ 19 votants

L'an deux mil vingt-deux, premier juillet à 09h30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni dans le SALON EUGENIE, LE CLOS DES AUGUSTINS, 6 RUE GRILLOT à PLOMBIERES-LES-BAINS (88370) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE) à Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. BOURGEOIS Amandine (Coordinatrice et Responsable des Protocoles et Assemblées), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable – Contrôle de Gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Administration générale), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Responsable du Pôle Santé et Sécurité au Travail), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Groupes et Développement) Mme. DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental), Mme. VAUTHIER Sandrine (Chargée de l'Assistance à Maîtrise d'œuvre).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS)

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2022

Application agréée E-legalite.com

306 – Projet immobilier du Centre Départemental de Gestion de la FPT des Vosges : attribution des lots du marché de travaux

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu les articles L2123-1, R2123-1 (modifié par le Décret n°2021-357 du 30 mars 2021) à R2123-8 du Code de la Commande Publique,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la situation actuelle de dispersion des équipes du CDG88 sur 3 sites géographiques (59 rue Jean Jaurès, 58 rue Léon SCHWAB à EPINAL et 1 rue Abbé Haustète à GOLBEY),

Considérant que cette dispersion rend difficile la réalisation des projets, notamment transversaux,

Considérant le lancement des opérations de consultation, sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) n° 2022-02 du 22/02/2022 et n° 2022-03 du 12/05/2022 et portant sur les lots présentés en annexe de la présente délibération,

Considérant les résultats formalisés de la consultation n°2022-02 et notamment les lots non pourvus d'offres ou d'offres ne permettant pas leur attribution,

Considérant que les membres de la CAO ont émis un avis favorable le 22 avril 2022 suite à l'analyse des offres présentées par le maître d'œuvre,

Considérant les travaux techniques effectués par le cabinet d'architecte AJEANCE en lien avec le cabinet BSP SPEI permettant de rationaliser les coûts et leur augmentation globale tenant compte de la tendance haussière des prix à la construction,

Considérant la nécessité de relancer une consultation, en l'espèce la consultation n°2022-03 en date du 12/05/2022,

Considérant que les membres de la CAO ont émis un avis favorable à l'unanimité le 22 juin 2022 suite à l'analyse des offres présentées par le maître d'œuvre pour cette 2^{ème} consultation,

Considérant l'analyse consolidée des deux consultations précitées, dont la synthèse est jointe à la présente délibération, et qui fait apparaître un total hors-tax, pour la partie « Travaux », de 3 595 146,18 €,

Considérant les honoraires d'architecte s'élevant à 435 448,40 € hors-tax,

Considérant le coût estimatif des travaux et des honoraires d'architectes à un montant hors-tax de 4 030 594,58 €,

Considérant les capacités de financement à disposition du Centre de Gestion des Vosges, et notamment le prêt bancaire conclu avec l'établissement bancaire CAISSE D'EPARGNE Grand Est Europe pour un montant de 2 701 527,00 €, mais également les subventions prévisibles du programme CLIMAXION piloté par la Région Grand Est, ainsi que par les disponibilités financières d'autofinancement,

Considérant le montant de la vente du bâtiment sis au 28 rue de la clé d'or à EPINAL, pour un montant de 700 000 €, le 4 avril 2020,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2022

Application agréée E-legalite.com

10_DE-088-288800030-20220701-2022_306_DE

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

- Prennent acte des informations communiquées et présentées par le Président et le cabinet BSP INGENIERIE, assistant à maîtrise d'ouvrage,
- Suivent les avis émis par les membres de la Commission d'Appel d'Offres lors de leurs séances des 22 avril 2022 et 22 juin 2022,
- Décident d'attribuer les lots tels que proposés dans les procès-verbaux des CAO et récapitulé comme suit :
 - **LOT N°02A - GROS ŒUVRE**
PIERRE B – 88190 GOLBEY : 320 904,74 € HT
 - **LOT N°3 MOB – CHARPENTE**
POIROT – 88460 LA BAFFE : 674 863,80 € HT
 - **LOT N°7 - MENUISERIE EXTERIEURE BOIS**
ATELIER KLEIN – 57870 HARTZVILLER : 238 989,00 € HT
 - **LOT N°8 - PROTECTION SOLAIRE**
OFB TIR TECHNOLOGIES - 67840 KILSTETT : 45 060,00 € HT
 - **LOT N°9 - SERRURERIE**
SCHWEITZER – 88200 REMIREMONT : 66 073,00 € HT
 - **LOT N°10 - PLATRERIE – PLAFONDS SUSPENDUS**
DESSA CONSTRUCTION – 88300 NEUFCHATEAU : 174 000,00 € HT
 - **LOT N°11 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS**
CAGNIN – 88200 ST-NABORD : 242 713,09 € HT
 - **LOT N°13 - CARRELAGE - FAIENCE**
FRANCESCONI – 88100 REMOMEIX : 15 790,00 € HT
 - **LOT N°14 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES**
FRANCESCONI – 88100 REMOMEIX : 43 900,00 € HT
 - **LOT N°15 - PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER**
LPR - 57600 FORBACH : 51 790,15 € HT
 - **LOT N°17 - CHAUFFAGE ENTILATION SANITAIRE PLOMBERIE**
CUNIN – 88000 EPINAL : 415 876,74 € HT
 - **LOT N°18 - ELECTRICITE**
SODEL – 88100 SAINT DIE DES VOSGES : 382 938,63 € HT

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2022

Application agréée E-legalite.com

10_DE-088-288800030-20220701-2022_306_DE

- **LOT N°19 - PHOTOVOLTAIQUE**
SODEL - 88100 SAINT DIE DES VOSGES : 29 176,86 € HT
 - **LOT N°21 - ASCENSEURS**
LTBO – 88000 EPINAL : 23 500,00 € HT
 - **LOT N°1 - TERRASSEMENT – VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS**
ETIENNE – 88 120 GERBAMONT : 402 659,67 € HT
 - **LOT N°2B - FONDATIONS SPECIALES**
SOLETANCHE BACHY FONDATIONS – 94 623 RUNGIS : 82 600,00 € HT
 - **LOT N°4 - ECHAFAUDAGE**
KAPP ECHAFAUDAGE – 67000 STRASBOURG : 21 409,00 € HT
 - **LOT N°5 - ETANCHEITE – BAC ACIER – ZINGUERIE**
SAS POIROT – 88 460 LA BAFFE : 159 977,50 € HT
 - **LOT N°6A - BARDAGE BOIS**
SAS POIROT – 88 460 LA BAFFE : 74 184,00 € HT
 - **LOT N°6B - ENDUIT SUR FIBRE DE BOIS**
DEOBAT - 88 480 ETIVAL CLAIREFONTAINE : 60 430,00 € HT
 - **LOT N°12 - CHAPE**
FRANCESCONI – 88100 REMOMEIX : 68 310,00 € HT
 - **LOT N°20 - ESPACES VERTS : INFRUCTUEUX**
- Conditionnent l'autorisation donnée au président pour signer les notifications aux entreprises retenues à :
- L'accord de financement pour un prêt complémentaire de 400 000€ auprès d'un établissement bancaire,
 - L'accord d'une ouverture de ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000 € représentant l'avance de TVA récupérable en exercice N+2,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel

Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges

Maire honoraire de GIRMONT

